

SILVER SCHOOL

Adresse : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Siren : 919 179 499 / **Siret** : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com / **Tél** : 01 43 96 75 13



Expert en Certification Comptable

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SILVER SCHOOL – CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS

259, Avenue du Général Leclerc – 94700 Maisons-Alfort
SIREN : 919 179 499 – SIRET : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com – Tél : 01 43 96 75 13
NDA : 11941148694

Préambule

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux dispositions du Code du travail (articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 à R.6352-15).

Il s'applique à l'ensemble des apprentis et stagiaires accueillis par **SILVER SCHOOL**, ainsi qu'aux formateurs et personnels du CFA.

Il a pour objet de fixer :

- les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- les règles générales et permanentes applicables en matière de discipline,
- les droits et obligations des apprentis en formation.

Article 1 – Champ d'application

Le présent règlement s'applique dans l'ensemble des locaux et dépendances du CFA **SILVER SCHOOL**, ainsi que lors des activités extérieures organisées dans le cadre de la formation (visites, stages, sorties pédagogiques).

SILVER SCHOOL

Adresse : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Siren : 919 179 499 / **Siret** : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com / **Tél** : 01 43 96 75 13
NDA : 11941148694
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.
MAJ : 02/01/2024

SILVER SCHOOL

Adresse : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Siren : 919 179 499 / **Siret** : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com / **Tél** : 01 43 96 75 13



Expert en Certification Comptable

Article 2 – Hygiène et sécurité

1. Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle ainsi qu'à celle des autres.
2. L'accès aux locaux est interdit aux personnes extérieures non autorisées.
3. Les consignes de sécurité et d'évacuation affichées doivent être strictement respectées.
4. Il est interdit :
 - de fumer ou de vapoter à l'intérieur des locaux,
 - d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites,
 - d'apporter des objets dangereux.
5. Tout accident, même bénin, doit être immédiatement signalé à la direction.

Article 3 – Discipline générale

1. Les apprenants sont tenus d'adopter une attitude respectueuse envers leurs formateurs, leurs camarades et l'ensemble du personnel.
2. Les horaires de formation doivent être respectés. Tout retard ou absence doit être justifié par écrit.
3. L'utilisation des téléphones portables et appareils électroniques est interdite pendant les cours, sauf autorisation pédagogique.
4. Les locaux, matériels et équipements mis à disposition doivent être utilisés conformément à leur destination. Toute dégradation pourra entraîner des sanctions et

SILVER SCHOOL

Adresse : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Siren : 919 179 499 / **Siret** : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com / **Tél** : 01 43 96 75 13
NDA : 11941148694
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.
MAJ : 02/01/2024

SILVER SCHOOL

Adresse : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Siren : 919 179 499 / **Siret** : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com / **Tél** : 01 43 96 75 13



un dédommagement.

5. Une tenue correcte et adaptée à l'activité est exigée.

Article 4 – Accès aux locaux

1. Les apprentis ont accès aux locaux du CFA uniquement aux heures prévues par le planning de formation.
2. L'introduction de personnes étrangères au centre sans autorisation de la direction est interdite.
3. L'accès aux salles techniques, informatiques et administratives est réglementé et soumis à l'autorisation du personnel responsable.

Article 5 – Sanctions disciplinaires

Conformément aux articles R.6352-3 et suivants du Code du travail, les manquements aux obligations peuvent entraîner :

- l'avertissement oral ou écrit,
- l'exclusion temporaire de la formation,
- l'exclusion définitive du CFA.

Aucune sanction ne peut être prise sans que l'apprenant ait été informé des faits reprochés et mis en mesure de présenter sa défense.

SILVER SCHOOL

Adresse : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Siren : 919 179 499 / **Siret** : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com / **Tél** : 01 43 96 75 13
NDA : 11941148694
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.
MAJ : 02/01/2024

SILVER SCHOOL

Adresse : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Siren : 919 179 499 / **Siret** : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com / **Tél** : 01 43 96 75 13



Expert en Certification Comptable

Article 6 – Représentation des apprentis

Dans les formations d'une durée supérieure à 500 heures, un représentant des apprentis et un suppléant sont élus au scrutin uninominal à deux tours, conformément aux articles R.6352-9 à R.6352-12 du Code du travail. Leur mandat est valable pour la durée de la formation.

Article 7 – Publicité du règlement

Le présent règlement est affiché dans les locaux de **SILVER SCHOOL**, remis à chaque apprenant lors de son entrée en formation et annexé au contrat d'apprentissage ou au contrat de formation.

Fait à Maisons-Alfort, le 06/01/2024

Pour **SILVER SCHOOL**

La Direction

SILVER SCHOOL
Centre de formation d'Apprentis / Organisme de Formation
259, avenue du Général Leclerc
94700 Maisons Alfort
Tél: 01 43 96 75 13
Rcs Créteil: 919 179 499
NDA : 11941148694/N* UAI: 0942550L

SILVER SCHOOL

Adresse : 259, Av du Gle Leclerc 94700 Maisons-Alfort
Siren : 919 179 499 / **Siret** : 919 179 499 00018
Email : secretariat@silverschoolformation.com / **Tél** : 01 43 96 75 13
NDA : 11941148694
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.
MAJ : 02/01/2024